

DOSSIER DE PRESSE

Auteur de bandes dessinées condamné
pour le meurtre de son oncle



Intervention en défense devant la cour d'assises de la Gironde pour un auteur de bandes dessinées accusé du meurtre de son oncle

LE FIGARO

**SUD
OUEST**

Réservé aux abonnés

Un auteur de BD jugé à Bordeaux pour le meurtre de son oncle : « Je lui dédierai mon prochain album »

Lecture 2 min

Accueil • Faits divers



Mes Marie-Caroline Blaise et Julien Plouton défendent Fabien Moustrou, alias Sully dont ils tiennent ici un album © Crédit photo : Laurent Theillet / « SUD OUEST »

Par Florence Moreau -
fl.moreau@sudouest.fr
Publié le 24/11/2023 à 22h20.



Fabien Moustrou, dessinateur de bandes dessinées, est jugé depuis le 24 novembre pour le meurtre de son oncle en décembre 2020 à Soulac-sur-Mer. Il sera fixé mardi 28 sur son sort judiciaire

Sully est son deuxième prénom, son nom d'auteur de bandes dessinées, encouragé et primé au Festival d'Angoulême. Mais c'est bien sous l'identité de Fabien Moustrou que ce quadragénaire aux airs d'adolescents et au visage bouffi comparait devant la cour d'assises de la Gironde. Il est jugé jusqu'à mardi 28 novembre pour le meurtre de son oncle, Guy Laporte, le 8 décembre 2020 à Soulac-sur-Mer, dans le Médoc. Il encourt trente ans de réclusion criminelle.

L'octogénaire avait été retrouvé mort, le visage ensanglanté, le corps ayant subi « un processus d'hyperviolence », selon le médecin légiste. Après avoir menti sur le déroulement des faits pour accréditer la thèse d'une chute accidentelle, après avoir admis avoir frappé son oncle à main nue alors que le socle d'un vase en étain et un pied de lampe de chevet retrouvés cassés dans la chambre du défunt ont pu servir et causer les lésions constatées, l'accusé regrette.



« C'était mon oncle, je l'aimais. Il fait partie de mon cœur. J'aurais voulu qu'il reste en vie. » L'accusé, à propos du défunt

« C'était mon oncle, je l'aimais, j'ai partagé avec lui plein de souvenirs inoubliables », souffle-t-il, tremblant dans le box. « Il fait partie de mon cœur. J'ai perdu le contrôle de mes actes et je m'en suis pris à lui lâchement. J'aurais voulu qu'il reste en vie », récite-t-il.

« Parfois, je me mets en colère pour pas grand-chose mais ça ne dure pas longtemps. » Il ne donne pas vraiment d'exemple et passe sous silence les disputes ou remarques de son oncle à son égard.

Fonctionnement en vase clos

Sa mère, Danièle, sœur du défunt, est quant à elle jugée pour non-assistance à personne en danger. « J'ai fait tout ce que j'ai pu pour secourir mon frère », assure-t-elle, mains dans les poches. « Mais vu l'état de mon fils, je n'ai pas réussi. » Durant l'enquête, elle a décrit Fabien Moustrou comme énervé, incontrôlable, ivre et sous l'effet de médicaments cet après-midi-là.

Avant d'en venir aux faits et de tenter de comprendre le laps de temps écoulé entre les coups portés et l'appel aux pompiers, les juges et le jury cherchent à en savoir davantage sur « le fonctionnement en vase clos » de ce foyer recomposé autour de l'accusé et de sa mère, qui leur vaut de comparaître devant une cour d'assises.

Fils unique, enfant à haut potentiel intellectuel, Fabien Moustrou s'ennuie en classe. Il préfère dessiner sur ses cahiers, lit beaucoup de BD, notamment d'Hergé, nourrit son imagination de films de Walt Disney et de Tim Burton. Il crée son monde parallèle, son univers peuplé d'animaux bienveillants. « Ma meilleure façon de m'exprimer, c'est par le dessin », se décrit-il. Sa vie se résume à ses sept albums. Il continue en détention, pour illustrer une brochure sur l'incarcération ou créer une affiche du mois sans tabac au centre pénitentiaire de Gradignan.

SUR LE MÊME SUJET

Livraisons de drogue par drone dans des prisons : deux couples et un mineur poursuivis à Bordeaux

Apparu en janvier en Gironde, le phénomène des livraisons par drone dans des prisons touche de plus en plus d'établissements. À l'issue de plusieurs mois d'enquête de la police bordelaise, une équipe vient d'être démantelée : deux détenus, leurs compagnes et le petit frère ...



« Une forme d'autisme »

Une rare relation amicale voit en lui « une forme d'autisme », lui est conscient de sa « peur du monde ». Malgré son talent, et son succès, il manque de confiance en lui. L'alcool et les médicaments lui donnent le courage d'aller au contact de son public.

Son atelier est dans la maison familiale. Célibataire et sans véritable ami, il vit sous le même toit que sa mère. D'ailleurs, il ne dit pas « je », il dit « on ». Quand il mentionne le divorce de ses parents, il explique : « Mon père nous a abandonnés, on l'a mal vécu. » Il avait 29 ans...

Sa mère est sans cesse à ses côtés. C'est elle qui l'a initié à l'art et a encouragé sa passion, elle qui l'accompagne dans les salons. « Elle est parfois autoritaire, mais sans elle je n'aurais pas pu faire tout ça. »

Quand il se projette à la demande de la présidente Marie-Noëlle Billaud, c'est en... 2020, dans son atelier familial au Verdon. « Je finirai mon huitième album pour mon oncle et je lui dédierai. » Comme s'il ne s'était rien passé.

Un lien fort avec son neveu

Les Soulacais reconnaissent sa silhouette et sa casquette, sur son vélo. Guy Laporte est mort à 83 ans, tué dans la chambre de sa maison. Instituteur « à l'ancienne » selon sa sœur, il était un bénévole très engagé dans la vie culturelle de sa ville. Décrit comme curieux, cultivé, discret sur sa vie privée, courtois, aimant la nature et les voyages, il était très proche de son neveu, dont il partageait la fibre artistique. Au point de passer pour son père de substitution, parfois directif. « Il avait un lien fort avec lui, une vénération pour son travail », rapporte l'enquêtrice de personnalité. Il faisait sa promotion, se chargeait de vendre ses albums dans les festivals. « Mon dernier album, il l'a serré dans ses bras et a dit que ça méritait un prix », rapporte l'accusé. « Mais bon, il me reprochait les fautes d'orthographe. »

Réservé aux abonnés

L'auteur de BD jugé pour le meurtre de son oncle condamné à dix-neuf ans de réclusion criminelle

Lecture 2 min

Accueil · Faits divers



La cour d'assises de la Gironde a rendu son verdict après plus de 5 heures de délibéré. © Crédit photo : Laurent Theillet/ « SUD OUEST »

Par Florence Moreau -
fl.moreau@sudouest.fr
Publié le 28/11/2023 à 21h54.
Mis à jour le 01/12/2023 à 8h43.



Écouter



Réagir



Voir sur la carte



Partager

Aujourd'hui âgé de 47 ans, Fabien Moustrou, auteur de bandes dessinées signées de son second prénom, Sully, a été condamné pour le meurtre de son oncle, le 8 décembre 2020 à Soulac-sur-Mer

Il est mort dans son lit, à 83 ans. Mais Guy Laporte n'est pas parti paisiblement après une vie bien remplie. Le 8 décembre 2020, il a succombé aux nombreux et violents coups de poing et de pied de lampe de chevet portés par Fabien Moustrou, son neveu et fils qu'il n'a pas eu. Il a agonisé et s'est noyé dans son reflux gastrique pendant que sa propre sœur, témoin de la scène, avait le réflexe de nettoyer et éponger le sang mais pas celui d'appeler les secours.

Ce mardi 28 novembre, la cour d'assises de la Gironde, qui jugeait Fabien Moustrou depuis trois jours pour le meurtre de son oncle, a rendu son verdict : dix-neuf ans de réclusion criminelle, un suivi sociojudiciaire de sept ans et une interdiction de paraître à Soulac-sur-Mer et Le Verdon-sur-Mer pendant sept ans. Danièle Laporte, mère de l'accusé avec laquelle il entretenait une relation fusionnelle, a quant à elle été condamnée à quatre ans de prison dont deux avec sursis pour non-assistance à personne en danger.

SUR LE MÊME SUJET

Un auteur de BD jugé à Bordeaux pour le meurtre de son oncle : « Je lui dédierai mon prochain album »

Fabien Moustrou, dessinateur de bandes dessinées, est jugé depuis le 24 novembre pour le meurtre de son oncle en décembre 2020 à Soulac-sur-Mer. Il sera fixé mardi 28 sur son sort judiciaire



« Une bonne et belle personne »

« Sa responsabilité est indéniable », a souligné Me Antoine Mathias. Son client, dont la constitution de partie civile a été critiquée et interprétée, ne venait pas battre monnaie en tant qu'héritier. Il voulait rappeler quelle « bonne et belle personne » était la victime, Guy Laporte, et désirait savoir où son grand-oncle était enterré. Il a été entendu.



Le client de Me Antoine Mathias, dont la constitution de partie civile a été critiquée et interprétée, ne venait pas battre monnaie en tant qu'héritier. Il voulait rappeler quelle « bonne et belle personne » était la victime, Guy Laporte. Laurent Theillet/SUD OUEST

“ Me Marie-Caroline Blaise parle du passage à l'acte comme un « raptus, une impulsion qui a conduit à une explosion inédite de violence qui l'a aveuglé ».

Les débats devant la cour d'assises ont démontré que Guy Laporte et sa sœur « palliaient l'incapacité sociale » de Fabien Moustrou. L'auteur de bandes dessinées, signées de son deuxième prénom Sully, vivait en retrait social, focalisé sur le dessin et consommait alcool et médicaments pour affronter sa peur du monde.

« Torrent de violence »

L'avocat général, Philippe Vicqué, ne méconnaît pas les « relations dysfonctionnelles de la famille », en trio ou en duo. « Le mal-être de Fabien Moustrou, sa frustration d'être infantilisé, associée à son irritabilité et à une consommation d'alcool et de médicaments a transformé une simple dispute en torrent de violence. Mais le ressentiment de Danièle Laporte vis-à-vis de son frère, qui lui a confisqué son rôle de fille et de mère, a aussi joué un rôle. Entre son frère et son fils, elle a choisi son fils. Guy Laporte est mort dans des circonstances épouvantables et ils n'ont rien fait. » Il a requis vingt et quatre ans.

Me Julie Eduayen, qui a plaidé l'acquittement, a dressé un tout autre portrait de sa cliente. Une septuagénaire qui a « banalisé sa situation de femme battue », « subit, toujours », a vécu « une scène d'horreur avec son fils hors de contrôle » et a « eu une réaction irrationnelle et stupide mais pas dans le but de maquiller le crime. Elle n'a pas téléphoné dans les temps. Elle doit vivre avec ».

En défense, Me Marie-Caroline Blaise parle du passage à l'acte comme un « raptus, une impulsion qui a conduit à une explosion inédite de violence qui l'a aveuglé ». « Il a tué cet homme qui était sa figure d'étayage, qui l'a ouvert au monde et lui a offert les couleurs en l'emmenant voyager », pose Me Julien Plouton, autre avocat de la défense.

A LIRE AUSSI

Accident dans les Pyrénées : un enfant de 12 ans assiste à la chute mortelle de son père lors d'une ascension

Un gendarme réserviste enlevé et retrouvé en état de choc sur une plage, une enquête est ouverte

« Les coups portés par Fabien Moustrou n'étaient pas en eux-mêmes mortels, c'est l'absence d'une intervention rapide des secours qui a conduit au décès. Avec une mère moins cabossée, plus adulte, il aurait été jugé pour des violences devant le tribunal correctionnel. »

Cour d'assises de la Gironde : Christophe Hondelatte s'invite au procès

Lecture 1 min

Accueil • Gironde • Bordeaux



Pour la première fois, une captation audio totale d'un procès par une radio, ici Europe 1, a eu lieu ce vendredi 24 novembre à Bordeaux, avec Christophe Hondelatte. © Crédit photo : Laurent Theillet / « Sud Ouest »

Par Florence Moreau
Publié le 24/11/2023 à 19h51.
Mis à jour le 27/11/2023 à 21h06.

Écouter Réagir Voir sur la carte Partager

L'animateur radio a obtenu une autorisation exceptionnelle pour enregistrer les débats qui serviront, sauf appel, dans un but pédagogique pour son émission sur Europe 1

« Je vous suis depuis des années, j'adore et je voulais vous le dire. » C'est dit en bafouillant sous le coup de l'émotion et rapidement, pour ne pas déranger, mais c'est dit. Comme d'autres, ce vendredi 24 novembre dans la salle des pas-perdus de la cour d'appel de Bordeaux, Julie a tenu à confier son admiration à Christophe Hondelatte.

SUR LE MÊME SUJET

Pourquoi les faits divers passionnent-ils ?

Pourquoi un tel engouement pour les faits divers ? S'agit-il vraiment d'une passion triste ou voyeuriste ?



OFFRES PRIVILÉGIÉES

SUD OUEST Clubabo

Des invitations et cadeaux à gagner toute l'année

J'EN PROFITE

L'animateur radio souvent imité mais jamais égalé, conteur intarissable et théâtral des maux de la société, assiste en effet depuis ce vendredi matin au procès de Fabien Moustrou devant la cour d'assises de la Gironde. Le dessinateur de BD qui a choisi son deuxième prénom, Sully, comme pseudo et nom d'artiste comparait pour le meurtre de son oncle, le 8 décembre 2020 à Soulac-sur-Mer.

« Huis clos familial »

« À titre pédagogique », Christophe Hondelatte, a obtenu le droit d'enregistrer l'audience pour Europe 1. Car toute captation sans autorisation (photo, vidéo, enregistrement sonore) lors d'un procès est normalement interdite par la loi. Depuis ce vendredi, l'audience est donc enregistrée dans le cadre d'une autorisation délivrée sur le fondement de l'article 1er de la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, qui a créé un nouveau régime d'enregistrement des audiences en vue de leur diffusion.

Un formulaire de consentement est systématiquement soumis à la signature des intéressés (avocats, présidente, experts, témoins...). Dans ce dossier, c'est « le huis clos familial pour lequel on n'a pas encore toutes les données », qui plaît tant à l'animateur qui a depuis longtemps fait de l'humain sa matière première. « Une histoire ordinaire assez explicite de ce qui se joue devant une cour d'assises. »

SUR LE MÊME SUJET

"Faites entrer l'accusé" : retour sur la genèse d'une émission culte

L'émission revient ce dimanche soir, sur RMC Story, à 21 h 05, avec des affaires inédites. Installé près de Royan, le producteur Christian Gerin a créé l'émission. Il raconte.



A LIRE AUSSI

Insolite : le torero plante sa promesse et 500 invités une demi-heure avant le mariage

Vidéo. Beyoncé, Jay-Z et Rihanna à Bordeaux : les coulisses d'une luxueuse escapade en Gironde

Les micros qui équipent la salle enregistrent le moindre craquement de parquet, bruit de clés de l'escorte, toussotement dans le public, commentaire d'avocat. Christophe Hondelatte prévoit de tirer quatre épisodes de ces « sons » inédits. « Pour expliquer les assises, ses métiers, ses temps forts, autrement, de l'intérieur mais sans subjectivité. »

«Bonsoir, mon oncle est mort» : le procès d'un meurtre familial s'ouvre à Bordeaux

Par Marie-Hélène Hérouart

Publié le 23/11/2023 à 09:00, mis à jour le 23/11/2023 à 09:46

[Copier le lien](#)



Écouter cet article

00:00/06:58



Des investigations en flagrant délit d'homicide avaient débuté le soir même du meurtre, quelques heures après que les accusés ont tenté de le maquiller. *Marie-Hélène Hérouart / le Figaro*

Le dessinateur de bandes dessinées, Fabien M., accusé de l'homicide volontaire de son oncle, comparâtra face aux assises de la Gironde aux côtés de sa mère, sœur de la victime, vendredi.

«*Oui, bonsoir. Mon oncle est mort*», avait déclaré l'accusé lors d'un appel au 18, le 8 décembre 2020. Derrière, la voix de sa mère lui soufflait les phrases à prononcer. Trois minutes plus tard, à 18h17, cette dernière passait un second appel aux pompiers. Avant de déclarer au médecin : «*Il est mort après une chute, il y a une heure. Il ne respire plus depuis ce temps.*» Auditionnés, puis visés par une information judiciaire ouverte le 10 décembre 2020, Fabien M. et sa mère, Danielle L., comparaitront face à la cour d'assises de Bordeaux, vendredi. Lui est accusé du meurtre de son oncle, Guy L., 83 ans. Elle, est mise en cause pour non-assistance à personne en danger envers son frère.

À leur arrivée sur les lieux, à Soulac-sur-Mer (Gironde), le soir du meurtre, les pompiers constatent rapidement que la version de l'accident décrit par Fabien M. et sa mère est bancale. Le soldat du feu qui dirige l'intervention ne parvient pas à identifier le lieu de la soi-disant chute. Son corps, encore souple et chaud, présente une plaie circulaire au front. Il a un hématome à l'œil, son nez est cassé et son crâne ouvert. Le défunt est allongé sur le dos dans son lit, couvert d'un drap, un oreiller sous la tête et son visage a été nettoyé. Sa sœur assure l'avoir replacé sur son lit avec l'aide de son fils après sa chute. En larmes face aux pompiers, Fabien M. se raidit, s'agace et s'énerve dans ses explications face aux gendarmes quelques minutes plus tard. Rapidement, une incohérence saute aux yeux des enquêteurs : pourquoi la mère et son fils ont-ils appelé les secours presque deux heures après les faits s'il s'agit d'un accident ? Des investigations en flagrant délit d'homicide débutent le soir même.

“ Je n'ai jamais voulu faire ça. On s'aimait, c'était comme un second père pour moi. Je ne sais pas ce qui m'a pris

Fabien M., accusé du meurtre de son oncle

D'abord auditionnés en qualité de témoins, Fabien M. et sa mère maintiennent leur version des faits : Guy L. est tombé. Seul hic, l'énoncé de leurs récits divergent lorsqu'ils sont entendus séparément. Alors qu'il assure aux pompiers qu'aucun d'entre eux n'a vu la chute du défunt, elle soutient aux enquêteurs avoir vu son frère chuter près de son lit en se cognant sur la table de chevet. Placée face à leurs contradictions, Danielle L. craque rapidement et passe aux aveux. La situation a tourné au vinaigre après un déjeuner précédé d'un apéritif. Fabien M. est ivre quand il se dispute avec son oncle, sobre et cardiaque selon son autopsy. Au cœur de la querelle : un voyage à Blois, réalisé par les deux hommes à des fins professionnelles. L'accusé est dessinateur de bandes dessinées pour enfants (décoré d'un prix au Festival d'Angoulême en 1995), Guy L. l'accompagne, critique son travail et finance déplacements et places dans les expositions.

Alcool, drogue et médicaments

Ce soir-là, un taux d'alcool très élevé dans le sang, Fabien M., qui vit chez sa mère et qui ne supporte plus d'être toujours traité comme un enfant par cette dernière et son oncle, entre dans une rage folle. Il fait pleuvoir des coups violents sur la victime, au point de provoquer sa mort. *«Dans la frénésie, je ne me suis pas rendu compte. J'ai l'impression de vivre un cauchemar. C'est la vue du sang qui nous a fait paniquer»*, déclara plus tard Fabien M. en reconnaissant ces coups et blessures en garde à vue, après avoir dégrisé. Des analyses scientifiques révéleront également que l'accusé avait ingéré une dose de médicaments psychotropes - dont certains appartenant à sa mère -, largement supérieure à sa prescription, et qu'il consomme du cannabis.

Durant ce déferlement de violences, Danielle L. assure avoir tenté de s'interposer et de calmer son fils. En vain. Mais quand on lui demande pourquoi elle a attendu aussi longtemps et n'a alerté ni la police ni les secours, elle rétorque : *«C'était à Fabien de reconnaître ce qu'il avait fait et de le faire.»* Sa réponse quant au nettoyage de la scène de crime et aux papiers absorbants maculés de traces rouges retrouvés dans son sac n'est pas plus convaincante. Justifiant que son frère aimait que sa maison soit impeccable, elle explique n'avoir pas supporté de le voir dans son sang ni de marcher dedans. Mais là encore, un élément cloche dans son discours. Au fil des investigations, les enquêteurs établissent en effet que la blessure circulaire au front de Guy L. n'a pas pu être provoquée par des mains nues. Une expertise certifie en revanche qu'elle pourrait l'avoir été par la lampe de chevet cassée, dont un morceau de bois a été retrouvé dans le lit de la victime. Problème : Fabien M. nie l'avoir utilisée. L'objet ayant été nettoyé, aucune trace d'ADN n'y apparaît.

«J'aimais mon oncle passionnément»: un auteur girondin de BD condamné à 19 ans de prison pour meurtre

Par Marie-Hélène Hérouart

Publié le 28/11/2023 à 19:11, mis à jour le 29/11/2023 à 10:52

[Copier le lien](#)



Écouter cet article

00:00/06:34



La mère et son fils avaient longuement attendu avant d'appeler les secours, conduisant la victime à décéder d'asphyxie à la suite des coups reçus. *Marie-Hélène Hérouart / Le Figaro*

COMPTE-RENDU D'AUDIENCE - Dans le huis clos familial d'un déjeuner à Soulac-sur-Mer, un neveu grisé par l'ivresse et de nombreux médicaments a roué de coups jusqu'à la mort son oncle. Sa mère, sœur de la victime, a été condamnée à ses côtés face à la cour d'assises de Bordeaux, vendredi.

Les accusés ont formulé leur dernier mot à l'égard de la victime. *«J'ai vécu 72 ans avec mon frère, il est indiscutable que je l'aime et je l'aimais»*, a insisté Danielle L. en s'adressant aux jurés. Avant que Fabien M. abonde : *«J'aimais mon oncle passionnément, on a partagé des souvenirs inoubliables ensemble.»* Face à la barre depuis mardi pour le meurtre de Guy L., 83 ans, le 8 décembre 2020 à Soulac-sur-Mer (Gironde), la mère et son fils ont été reconnus coupables, vendredi. Jugée pour non-assistance à personne en danger, la première a été condamnée à une peine de 4 ans de prison, dont deux avec sursis. Accusé d'homicide volontaire, le second a écopé d'une sentence de 19 ans de prison, assortie de 7 ans de suivi socio-judiciaire et d'une interdiction de paraître durant 7 ans à Soulac-sur-Mer et Le-Verdon-sur-Mer (Gironde). Alors qu'un petit-neveu de Guy L. s'était constitué partie civile dans le dossier, une seconde audience consacrée à ce volet aura lieu le 22 janvier.

Le soir du meurtre, Fabien M., ivre et ayant consommé de nombreux médicaments, avait battu à mort son oncle, sous l'œil de sa mère, qui si elle dit s'être interposée n'a pas reçu un seul coup. Puis, lors d'appels confus, passés un long moment après les faits, ils avaient déclaré d'une seule voix un accident. Tombé, Guy L. serait mort en se cognant sur sa table de chevet. Un récit conjoint mal ficelé et abandonné très rapidement par Fabien M., placé en garde à vue deux jours après les faits. *«J'ai eu peur de dire la vérité à la gendarmerie, mais j'ai préféré tout dire à l'avocate, je me sentais plus en confiance avec elle»*, déclarera l'accusé principal au cours de ses auditions. Sa mère, elle, multipliera les récits destinés à justifier son incapacité à appeler les secours à temps. *«Elle voit son frère frappé très violemment par son fils unique et chéri. Elle a peur. Son fils ne revient pas à la raison. On peut envisager qu'elle ait été sidérée»*, a plaidé son avocate, Maître Julie Elduyen.

Sa mère avant les femmes

Au cœur du dossier, une famille dysfonctionnelle vivant à huis clos. Doté de grands-parents paternels absents et du côté maternel, d'un aïeul décédé quand il avait 2 ans, ainsi que d'une grand-mère maternelle *«gentille mais distante»*, Fabien M. développe très tôt un trouble de la personnalité caractérisé par une anxiété sociale. Il grandit sous la férule de ses parents, mariés après une rencontre dans un bal populaire et désunis par des violences conjugales, qui se focalisent sur son talent artistique. Produit dans des concertos avec piano dès son enfance malgré sa phobie sociale, Fabien M. s'illustre dès 18 ans en recevant l'Écureuil d'or, un prix du festival d'Angoulême qui récompense la meilleure bande dessinée. Au divorce de ses parents en 2005, il a 29 ans. Son père disparaît alors du paysage : décrit par Danielle L. comme un homme *«jaloux du talent de son fils»*, il refuse ensuite de le soutenir en disant *«qu'il n'a qu'à travailler»*. Entendu, lundi, Michel M. a quitté la salle d'audience après sa déposition pour ne plus revenir.

Trio malsain

Après cette séparation, Fabien M., demeure donc chez sa mère à Le-Verdon-sur-Mer (Gironde) où il installe son atelier. Il y restera jusqu'à son interpellation en septembre 2020. Le fils accompagne régulièrement sa mère car elle ne conduit pas et la soutient moralement. Leur relation, analyse l'enquête de personnalités, devient alors supérieure à tout intérêt amoureux : Danielle L. passe avant toute autre femme. En couple pour la première fois aux alentours de 30 ans, Fabien M. ne conservera pas sa compagne longtemps. Il en quittera une autre parce qu'elle voulait qu'ils s'installent ensemble et qu'il refusait «*d'abandonner*» sa mère.

Également logé à 10 minutes en voiture de chez Guy L., l'auteur de bandes dessinées soumet idées et scénarios à sa mère avant d'écrire, tandis que son oncle corrige ses fautes d'orthographe et accompagne la diffusion de ses œuvres en programmant des salons dont il finance la participation et les déplacements. L'oncle, célibataire et sans enfant, le considère comme son fils et en fait son unique héritier. Lui et sa sœur interagissent avec le quadragénaire comme s'il était encore un enfant. Tous les trois fonctionnent en «*vase clos*».

Ivresse maladive

Pour surmonter sa phobie sociale en séances de dédicaces, Fabien M. boit. En 2014, il fera ainsi l'objet d'une suspension de permis de conduire pour conduite en état d'ivresse. Il consomme aussi des anxiolytiques, pour lesquels il n'a pas toujours une prescription : parfois, ce sont ceux de sa mère, qui ne dit rien, qu'il ingurgite. Hospitalisée un mois dans l'unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) à Cadillac (Gironde) et placé dans une cellule anti-suicide au début de sa détention provisoire, Fabien M. est toujours sous traitement.

Le déroulé de la mort de Guy L., dans une petite maison exigüe illustre son déséquilibre mental, frappée d'immatunité, bien qu'il ne soit ni malade ni bipolaire selon les experts. Le point de départ de la dispute qui a viré au drame, porte ainsi sur un jour où lors d'une exposition à Blois, Fabien M. se rebelle contre son oncle et repart des lieux, en voiture, sans lui, le laissant prendre le train. De cette histoire presque ordinaire, découle le drame. Une question agite donc la Cour : Fabien M. avait-il l'intention de tuer son oncle et sa mère, celle de maquiller la scène de crime ?

«Elle n'est pas poursuivie pour ça. Elle n'a pas non plus fait disparaître le cabas avec les mouchoirs maculés le sang alors qu'elle en avait le temps», argue l'avocat de l'accusée. Tandis que celui de son fils, Maître Julien Plouton rétorque : *«Avec une mère moins carencée, plus équilibrée, plus adulte, cette histoire ne se serait pas passée comme ça. C'est l'absence d'intervention rapide des secours qui a conduit Guy L. à l'asphyxie et à la mort.»* Au deuxième jour du procès pourtant, quand la présidente interroge Fabien M. en lui demandant s'il avait l'intention de tuer son oncle en lui portant le premier coup, l'accusé répond : *«Oui»*. À la surprise de ses deux avocats, qui l'ont vu répéter en boucle durant l'instruction qu'il ne se souvenait de rien et *«qu'il était allé trop loin sans le réaliser sous l'emprise de l'alcool»*.